



Procès-verbal de séance Séance du 28 Juin 2022

L'an 2022 et le 28 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de Madame MERCURIN LAUNAY Anita, 1^{ère} adjointe.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, MERCURIN LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, MM : BOSSEAU Lucien, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic.

Excusés ayant donné procuration : M. LE BRAY Alain à M. BOSSEAU Lucien, M. BALLU Xavier à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

Date de la convocation : 21/06/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 04/07/2022

A été nommée secrétaire : Mme DANTAN Christiane.

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 Mai 2022
- 2-Lecture de la lettre de démission d'une conseillère municipale.
- 3-Communauté de communes : délibération "reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Maine Saosnois".
- 4-Budget lotissement : décision modificative
- 5-Voirie 2022 : choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres du groupement de commandes.
- 6-Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi - service technique
- 7- Renouvellement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi - service animation
- 8-Validation des règlements restauration scolaire et accueil périscolaire pour l'année 2022/2023.
- 9-Point sur la rentrée scolaire 2022/2023.
- 10-Renouvellement du contrat informatique SEGILOG
- 11-Validation du devis de l'entreprise BENARD pour la réparation du matériel de la cantine scolaire.

12-Tarif de location des tables et des chaises de la salle polyvalente

13-Proposition d'achat de la salle Au P'tit Nogent

14-Réhabilitation du Saint Jacques : recherche d'un architecte, compte-rendu de la réunion avec la trésorerie et les bâtiments de France.

15-Informations et questions diverses :

- le rétrécissement de certains chemins de randonnée

- marché des producteurs du 9 juillet 2022

- adhésion au dispositif voisins vigilants et solidaires

Madame MERCURIN-LAUNAY donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire afin de justifier son absence.

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 Mai 2022

Le procès-verbal de la séance du 30 Mai 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Lecture de la lettre de démission d'une conseillère municipale.

Le 21 Juin 2022, Monsieur Alain LE BRAY, Maire, a accusé réception de la démission de Madame ROYAU Angélique, Conseillère Municipale, laquelle a été présentée par courrier du 19 Juin 2022.

En application de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission, laquelle a pris effet dès sa réception.

3-Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Maine Saosnois - D-2022-06-01

Vu les statuts de la communauté de communes Maine Saosnois,

Vu la délibération du conseil municipal n° D-2011-11-1 en date du 15 novembre 2011 instaurant la part communale de la taxe d'aménagement,

Vu la délibération du conseil municipal n° D-2014-11-1 en date du 21 novembre 2014 fixant le taux de la part communale sur le territoire de la commune,

Vu l'article L 331-2 du code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,

Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Maine Saosnois,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités,

Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture du projet de convention qui a été approuvé par le conseil communautaire le 19 mai 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune à la communauté de communes Maine Saosnois,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte afférent.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

4-Budget lotissement : décision modificative - D-2022-06-02

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget lotissement de la commune,

Madame la 1^{ère} adjointe propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget lotissement de l'exercice 2022 :

Section d'investissement - Dépenses

Dépenses 001 : 117 894.82

Section investissement - Recettes

Recettes 168748 : 117 894.82

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Section d'investissement - Dépenses

Dépenses 001 : 117 894.82

Section investissement - Recettes

Recettes 168748 : 117 894.82

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

5-Voirie 2022 : choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres du groupement de commandes - D-2022-06-03

Madame la 1^{ère} adjointe donne lecture du rapport d'analyse du groupement de commandes des travaux de voirie pour l'année 2022.

Les travaux de voirie 2022 retenus sont :

- VC 13 : route de Landormière
- VC 207 : rue du Fournil Godard
- CR 22 : chemin de La Vigne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de retenir PIGEON TP pour un montant de 51 883.29€ HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

6-Renouvellement d'un Contrat Parcours Emploi Compétences - D-2022-06-04

Un agent en contrat Parcours Emploi Compétences a été recruté au 1er août 2021 au sein de la municipalité, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison de 20 heures par semaine, en charge notamment de l'entretien des espaces verts et du centre-bourg.

Ce contrat à durée déterminée était conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er août 2021 et prend fin le 31 juillet 2022.

Vu la réforme des contrats aidés et suite aux échanges téléphoniques avec le référent Pôle Emploi, le conseil municipal doit décider d'autoriser Madame la 1^{ère} adjointe à signer une nouvelle convention avec pôle emploi afin de renouveler le contrat PEC avec une prise en charge de l'Etat de 80% du salaire brut. La rémunération est calculée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail. Les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget 2022.

Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 6 mois (durée maximale

de renouvellement). Après avoir entendu Madame la 1^{ère} adjointe dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour le renouvellement du contrat,

PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 6 mois, la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

7-Validation des règlements restauration scolaire et accueil périscolaire pour l'année 2022/2023 – D-2022-06-05

Madame la 1^{ère} adjointe propose au conseil municipal d'approuver les règlements intérieurs de ces services, applicables aux usagers des écoles de la commune, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire tel qu'ils sont annexés à la présente délibération (consultable en mairie),

AUTORISE monsieur le maire à signer les règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire,

DIT que les règlements entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2022/2023,

AUTORISE Monsieur le maire à adresser à chaque famille les présents règlements ainsi que les fiches d'inscription, dès que la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

8-Point sur la rentrée scolaire 2022/2023.

Le SIVOS de Nogent le Bernard / Saint Georges du Rosay accueillera 2 nouveaux professeurs des écoles à la rentrée de septembre 2022 (1 sur le site de Nogent et 1 sur le site de Saint Georges).

Les effectifs seront répartis en 5 classes :

- Toute Petite Section / Petite Section / Moyenne Section
- Grande Section / CP
- CE1
- CE2 / CM1
- CE2 / CM2

9-Renouvellement du contrat informatique SEGILOG - D-2022-06-06

Madame la 1^{ère} adjointe indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services de la Société SEGILOG arrive prochainement à échéance et qu'il convient de prendre une délibération afin de le renouveler.

Ce contrat n°2022.05.0917.08.000 s'élève à la somme de :

2 529.00 € HT annuellement pour la cession du droit d'utilisation des logiciels

281.00 € HT annuellement pour la maintenance et la formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de procéder au renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

10-Validation du devis pour la réparation du matériel de la restauration scolaire - D-2022-06-07

Des réparations sont nécessaires sur le matériel cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Le devis de l'entreprise BENARD (avec laquelle la commune a un contrat de maintenance) s'élève à 2251.11€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire a signé le devis.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

11-Tarif de location du mobilier de la salle polyvalente - D-2022-06-08

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prêter gratuitement aux particuliers et aux associations les tables et les chaises de la salle polyvalente. Une caution sera demandée :

- 50€ par table pour 10 tables

- 10€ par chaise pour 40 chaises

Au-delà de 10 tables et de 40 chaises une caution de 500€ est demandée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

12 - Proposition d'achat de la salle Le P'tit Nogent - D-2022-06-09

Madame la 1ère adjointe indique que la commune a été sollicitée par la SCI LES PEUPLIERS propriétaire d'un bâtiment d'activités cadastré F1212, D882 et D884 pour une contenance totale de 4170 m², située Place des Peupliers comprenant :

- 1 bâtiment avec 1 grande salle d'environ 400m², 1 petite salle d'environ 80m², de cuisines (dont 1 chambre froide).

- 1 bâtiment composé de 8 cases dont 3 aménagés en studio et 5 en local de stockage.

- 12 places de parking extérieur situées à l'entrée des bâtiments.

Madame la 1ère adjointe rappelle au conseil municipal que l'actuelle salle polyvalente se dégrade et que l'acquisition de ce bâtiment permettrait de pourvoir à son remplacement très rapidement.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette offre, sachant que les services de France Domaine, qu'il a sollicité, estime ce bâtiment à 360 000 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de ce bâtiment d'activités cadastré F1212, D882 et D884 pour une surface de 4170 m² au prix de 280 000€.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

13-Réhabilitation du bâtiment le Saint Jacques :

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal qu'une rencontre a eu lieu entre la conseillère aux décideurs locaux, Madame LEFEVRE et les 2 adjoints pour évoquer le financement des travaux du Saint Jacques.

Monsieur le Maire et les 2 adjoints ont également rencontré l'Architecte des Bâtiments de France pour lui présenter l'étude de faisabilité remise par le maître d'œuvre. Une visite du site est prévue le 21 Juillet prochain.

14- Informations et questions diverses :

- a) Il a été constaté que certains chemins ruraux ont été empiétés par les agriculteurs. Les élus proposent de recenser les chemins concernés.
- b) Marché des producteurs locaux : le prochain marché des producteurs locaux aura lieu le jeudi 9 juillet 2022. Manon, stagiaire à la mairie présentera le village et ses chemins de randonnée ainsi que les différentes associations et entreprises de la commune.
- c) Une administrée a proposé à la commune d'adhérer au dispositif Voisins Vigilants et Solidaires. Les membres du conseil souhaitent avoir plus de renseignements et prendre contact avec une commune qui souscrit déjà à ce dispositif pour avoir un retour d'expérience. Pour information il existe un autre dispositif auprès de la gendarmerie qui permet des passages réguliers aux alentours des domiciles des personnes parties en vacances. Pour ce faire il suffit de contacter la gendarmerie et leur donner les dates de départ en vacances.
- d) Stationnement des gens du voyage au stade : les gens du voyage se sont installés le 23 juin au stade sans autorisation de la municipalité. Madame MERCURIN-LAUNAY Anita, 1^{ère} adjointe et Monsieur BOSSEAU Lucien, 2^{ème} adjoints les ont rencontrés à plusieurs reprises. Il a été convenu qu'à la date du 9 juillet, ils devaient quitter les lieux. A défaut, un arrêté du Maire sera transmis à la gendarmerie pour une expulsion immédiate.
- e) Il est demandé aux élus de la commission cimetièrre de fixer une date de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

En mairie, le 04/07/2022
La 1^{ère} adjointe
Anita MERCURIN-LAUNAY